Compte-rendu du CSE Siège

9 & 10 octobre 2019

la cgt
france•tv
Siège
•1•2•3•4•5•Ô
franceinfo:

Vos élu-e-s CGT

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourgier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie Jo Larabi, Éric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller,

Représentante syndicale :

Claude Henin

CSE ORDINAIRE DES 9 et 10 octobre 2019

Conséquences de l'avis négatif de la commission de sécurité

En ouverture de séance, les élu-e-s ont exigé l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

En effet ils ont appris que les préconisations de la commission de sécurité (risques incendie) sur le Siège n'ayant pas été prises en compte par FTV, la commission a tapé du poing sur la table et menacé d'une fermeture administrative du bâtiment de MFTV !

La direction a donc été contrainte de stopper tous les travaux (à l'exception de ceux liés au déménagement de Vanves au Siège) dans l'attente de la mise en conformité du bâtiment.

« *On a pris note de toutes les demandes et on mettre le paquet pour revenir dans la norme* » a déclaré la nouvelle directrice de la sécurité.

Stockage sauvage par les prestataires faute de zone de stockage, matériaux inflammables, portes coupe-feu détériorées ou maintenues ouvertes à l'aide d'extincteurs, l'inventaire des incivilités a impressionné la commission de sécurité.

A qui incombe la responsabilité de cette situation ? L'immobilier ? La sécurité ? Silence gêné de la nouvelle patronne de la sécurité qui espère une remise en ordre et donc une reprise des travaux d'ici la fin de l'année.

Point 2 – Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction de la Communication

La direction n'aurait-elle pas précipité les choses en ouvrant la procédure d'information consultation du CSE sur le projet de réorganisation de la direction de la communication ?

Les élu-e-s sont informé-e-s de la tenue, le 10 octobre, d'un séminaire réunissant l'ensemble des salarié-e-s concerné-e-s… pour réfléchir au nouveau projet d'organisation de la direction de la communication…

L'expert désigné par le CSE peine à obtenir des réponses, la restitution des questionnaires, évidemment les éléments sur l'évolution des métiers, etc.

L'occasion nous a été donnée de faire un commentaire sur les ignobles attaques portées dans la presse (par des témoins anonymes) contre Laurent Bignolas, présentateur de Télématin, émission dont les audiences ne cessent de progresser, et par ailleurs élu représentant le personnel au Conseil d'Administration de France Télévisions.

Faut-il chercher là l'origine de ces accusations concernant une personnalité dont la probité, la fibre sociale et le sens du service public ne sont plus à démontrer ?

Ces allégations sont d'autant plus déplacées que Laurent Bignolas n'est évidemment en rien comptable des dérives instituées par son prédécesseur avec les directions successives…

Point 3 – Information/Consultation sur le projet de relocalisation des personnels de la direction des moyens de fabrication du site de Lambersart (Lille) vers les sites de Lomme pour les équipes tournage et de de fiction et 31 rue de Béthune pour les équipes de post-production – *Recueil de l'avis*

Les élu-e-s du CSE Siège ont pris connaissance du projet de déménagement des équipes de Lambersart sur les sites de Lomme pour les équipes de tournage et de Rue de Béthune à Lille pour la post production.

Ils ont pris acte de l'investissement conséquent, en particulier la construction d'un auditorium à Lille, qui permettra de maintenir le mixage des documentaires et des fictions, et de continuer à contribuer à l'aménagement public du territoire en région.

Ils ont demandé que sur le site de Lomme soit prévu un lieu d'accueil pour le car lourd de Lille pour des opérations de maintenance ou pour des captations qui auraient lieu dans la région. Ils ont rappelé l'impérieuse nécessité de maintenir la cohérence des équipes de la vidéo mobile, bien malmenés par la réorganisation.

Les élu-e-s ont pris connaissance des aspects financiers du projet, le coût d'investissement, le montant et durée des baux avant/après déménagement qui semblent démontrer un réel intérêt économique dans ce projet.

La direction de la Fabrique a émis le vœu de revoir la ventilation de la quote-part SECOR et des contacts pris avec les acteurs publics régionaux.

Compte tenu des retours des salarié-e-s, de l'incertitude pesant sur le devenir du site de Lambersart, les élu-e-s ont pris acte avec intérêt de la relocalisation des équipes de Lambersart sur les sites de Lomme et rue de Béthune à Lille.

Ils ont demandé qu'un retour avec des éléments précis leur soit présenté avant le début des déménagements (mi 2020).

Point 4 – Information sur le rattachement de la Direction de l'information régionale à la Direction de l'information

Trans-ver-sa-li-té ! c'est le mot d'ordre répété comme un mantra par tous les représentants de la direction. Il s'agit ici de mettre plus de « transversalité » entre les différentes entités du groupe pour ce qui concerne l'info.

S'il s'agit de mettre fin au « *reboutiquage* » voire parfois « *tripatouillage* » des sujets des régions et outre-mer et traiter les rédactions concernées d'égal à égal, pourquoi pas. Mais s'agit-il vraiment de cela avec le rattachement de la direction de l'information régionale à la direction de l'information ?

Ne s'agit-il pas plutôt de mieux faire redescendre les commandes, voir les ordres, d'accélérer la remontée d'images, d'éléments et de micro-trottoir vers le national ?

Citons le directeur de l'information pour mieux comprendre la logique : « *Pour normer, organiser un certain nombre de choses, il est plus facile d'être en hiérarchie pour gagner du temps sur certaines décisions… Normer des règles qui devront s'appliquer à toute la chaine éditoriale.* »

Et pour cela, une organisation matricielle entre le rattachement fonctionnel à la direction de l'information nationale et le rattachement hiérarchique qui demeure au niveau de France 3. Et en cas de désaccord entre le national et le régional ? Qui tranchera ? Et quelles garanties pour les éditions régionales et locales ? Avec quels moyens alors que les BRI sont déjà laminés par les sous effectifs ?

Question de confiance aussi avec cette direction de l'info qui après avoir pulvérisé la rédaction nationale de France 3 vient de liquider le Soir 3. Trop de questions qui induisent déjà leurs réponses.

Point 5 – Information/Consultation sur le projet de rupture conventionnelle d'un élu suppléant au CSE Siège, conformément à l'accord-cadre sur le déploiement du projet d'entreprise de France Télévisions du 7 mai 2019 & **Point 6** – Information/Consultation et recueil de l'avis du CSE suite à l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail concernant 3 salariés

Les élu-e-s du CSE ont pris acte de la rupture conventionnelle d'un élu suppléant du CSE et de 3 dossiers d'inaptitude de salarié-e-s.

Point 7 – Information sur le bilan du plan de développement des compétences 2018 – Compte-rendu de la Commission Emploi et Formation du 25 septembre 2019

Le CSE salue l'effort qui a été fait dans un contexte de grande instabilité. Les objectifs ont été réalisés et même dépassés, malgré une coupe budgétaire de 390 000 €, grâce à un travail d'ingénierie financière (plus 29 % !).

La masse salariale consacrée à la formation a été de 4 % en 2018, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2017.

Le nombre de salarié-e-s formé-e-s a augmenté de 4,3 % et le budget dépensé est en hausse de 4,7 %.

Sur le Siège, le pourcentage de femmes parties en formation en 2018 (51 %) est supérieur à la part qu'elles représentent dans les effectifs (47 %).

Le nombre de salarié-e-s en situation de handicap formé-e-s en 2018 est également

en hausse.

FTV a mis en place un observatoire des non formé-e-s à 3 ans qui va au-delà de l'obligation légale du bilan à 6 ans. En 2018, ils représentaient 9 % des salarié-e-s du Siège.

Les actions individuelles (à la demande du salarié) sont en hausse par rapport à 2017.

Les actions stratégiques, celles qui correspondent aux grandes orientations de l'entreprise, sont en baisse (près de 50 % du total). Quant aux actions collectives, celles qui émanent des directions, elles sont légèrement en baisse.

Manque de candidatures à la compétence complémentaire « image et rédaction » qui traduit une absence de fluidité entre les services. En 2018, 1 seul journaliste du Siège s'est présenté devant un jury JCC, alors que sur l'ensemble des rédactions, ils sont 55 !

L'organisation au Siège est visiblement trop cloisonnée. Chaque journaliste est en poste dans un service et il est difficile d'en sortir. De plus, un certain nombre de journalistes bi-qualifié-e-s venant de régions ou d'Outre-mer perdent une de leurs qualifications, faute de pouvoir l'exercer.

Le CSE propose de faire une évaluation à froid des actions de formation. Aucune évaluation n'est faite sur l'efficacité de la formation reçue et de son adéquation par rapport aux besoins du salarié et du service. Or, il peut arriver que des salarié-e-s fassent des stages sans pouvoir les mettre en pratique ou que des formations ne sont pas satisfaisantes, et ce n'est qu'une fois revenu à son poste que le salarié s'en rend compte. Le CSE suggère donc de faire une évaluation sous forme de questionnaire qui serait remis au salarié à J+30 et sur lequel manager et collaborateur pourraient débattre au moment de l'entretien individuel.

La totalité des documentalistes seront formé-e-s au numérique. La direction s'y est engagée bien que pour l'instant, 10 % seulement ont suivi une formation. La direction explique ce retard par le besoin d'élaborer un cursus adapté au Siège et par la réorganisation du service.

Un accueil mitigé des nouvelles modalités de formation. Mobile learning, e-learning, tutoriels, classes virtuelles… La direction assure que « *70 % des apprenants sont plus motivés si le parcours de formation se fait sur mobile* ». Or, un certain nombre d'indicateurs montrent une faible appétence pour ce genre de formations.

Sur le Tutoriel Concur, 462 salarié-e-s sur 512 n'ont pas terminé leur formation.

Sur le Tutoriel Intergénérationnel, 32 sur 46 ont baissé les bras. Sur la commande publique, 37 sur 145 ne sont pas allés au bout. Seul le tutoriel Avid media composer a eu du succès.

Par ailleurs, le passeport digital, la campagne d'évaluation volontaire des compétences numériques, a été boudée par les salarié-e-s. La direction reconnait l'échec sur le Tutoriel Concur et envisage de revoir sa copie.

Le CSE se demande si le flou qui entoure ce genre de formations, notamment la difficulté de les planifier pendant le temps de travail, ne conduit pas les salarié-e-s à abandonner avant d'avoir terminé.

Les actions à destination des managers restent peu lisibles. Pas de chiffres clairs et précis sur le nombre de managers ayant suivi des formations et de leur contenu

La place des seniors est un des enjeux majeurs pour l'entreprise. Après le départ des plus de 60 ans dans le cadre de la RCC, les 55-59 seront en première ligne. Il faut impérativement les associer au virage numérique. La direction affirme qu'ils ont beaucoup plus de compétences digitales qu'on ne le dit (il est vrai qu'Internet a bientôt 30 ans). Pour les élu-e-s leur expérience est une richesse et ils ont un rôle

éminent à jouer dans la transmission des savoirs. Les évolutions technologiques se font parfois au détriment des cœurs de métier. En matière de d'information par exemple, on n'est pas forcément « has been » en rappelant que pour faire du journalisme, il faut aller sur le terrain.

Dans la communication interne, notamment sur Monespace, dans le référentiel des emplois, le salarié est invité à « prendre son avenir en main ».

Une manière de rendre le salarié responsable de son développement des compétences. Or, la plupart du temps, les actions de formation ne dépendent pas du collaborateur.

Même si la plupart des non formé-e-s (111 sur 353) n'ont pas exprimé de souhaits, un nombre important n'ont pas bénéficié d'entretien annuel.

Point 8 – Présentation des orientations générales pour une politique de développement des compétences pluriannuelle (2020-2022)

Il s'agit d'une feuille de route des actions à entreprendre à partir des grands axes identifiés dans l'accord du 9 mai 2019.

- Information nationale (offre spécifique pour tous les publics)
- Régionalisation des antennes (NoA, UTS)
- Production des contenus Outre-mer (création du portail)
- Fabrication de contenus innovants (écriture web, vidéographie Nancy)
- Évolution des fonctions supports, nouveaux modes d'organisation
- Renforcement de l'innovation technologique.

S'y ajoute le renforcement des valeurs de l'entreprise (diversité, accompagnement des nouveaux arrivants, renforcement du binôme manager RH, prise en compte des valeurs du service public.)

Pour autant ces orientations risquent d'être rapidement rattrapées par les changements législatifs en cours, notamment la nouvelle loi sur l'audiovisuel public

A ce propos, **le CSE du Siège entend réaffirmer son attachement à l'Université FTV très clairement visée par les projets de mutualisation de la formation envisagés par la tutelle dans le cadre de la holding France Médias.**

Point 9 – Point d'information sur l'arrivée de l'édition « Le 23h » sur Franceinfo

Créer un grand RDV d'info ?

Rien sur les audiences de France 3 depuis le 26 août 2019, jour de disparition de la seule édition de la nuit sur une chaîne premium.

La direction avance « *les grandes tendances* » de la chaîne info sans entrer dans le détail. Depuis le 26 août, du lundi au vendredi, avec 1,2 % de PDA (130 000 téléspectateurs), Franceinfo occupe la 2ème place derrière BFM qui atteint 1,4 %.

Sur la tranche des 15/49 ans : 0,6 % pour Franceinfo, 1 % pour BFM et 0,3 % pour LCI. Cela représente un doublement de l'audience de Franceinfo, mais bien loin des scores d'audience du Soir 3.

Dans le même temps, à la place laissée vacante par Soir 3, c'est « audimatogramme plat », plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs évaporés pour France 3.

Le Week-End, la tranche

obtient 0,9 % (110 000 téléspectateurs) sur Franceinfo, et place la chaîne info à la 3ème place derrière BFM et LCI.

Ces chiffres témoignent de la concurrence acharnée entre BFM et Franceinfo mais ne justifient en rien la suppression du Soir 3. De plus l'ambition initiale d'une offre éditoriale singulière de Franceinfo semble totalement oubliée au profit d'une concurrence frontale absurde avec BFM, avec des moyens notoirement insuffisants.

Mensonge éditorial

On nous promettait le même niveau d'exigence éditoriale et de contenus que le Soir 3. Dans les faits, le 23H n'est qu'une pâle version faisant une large place aux interventions de plateau, aux stand up, aux offs, etc. Reportages, dossiers disparus… pas étonnant puisque 2 vacations de montage ont été supprimées.

Problèmes techniques

Les problèmes techniques ont été une nouvelle fois évoqués, de gros problèmes de fluidité des envois de sujets de France 2 et France 3 vers la chaîne info. En raison de l'incompatibilité des serveurs, il faut au moins une demi-heure pour envoyer un sujet entre le mixage des JT et le serveur du 23 H. La direction en est consciente mais ces problèmes ne seront pas réglés avant fin 2020. Impossible de faire des cabines en direct, problème de traduction, et quid en cas d'évènements chauds ?

Risques psychosociaux

Les risques psychosociaux à nouveau à l'ordre du jour à Franceinfo. Assistant-e-s d'édition en burn-out, infographistes sans référent le week-end, pas de sujet à tourner pour les journalistes cantonné-e-s aux desks, aux duplex et aux plateaux, des chefs d'édition eux aussi épuisé-e-s… La direction finit par lâcher : « ***pas de baguette magique ni de boîte à outil pour faire des miracles !*** » Sous dotée en moyens comme en effectifs à sa naissance, Franceinfo arrive au bout de l'expérience. Il y a urgence à repenser son fonctionnement et ses conditions de travail.

Les élu-e-s ont exigé que la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) consacrée à Franceinfo, élargie à des salarié-e-s du secteur, se tienne avant le prochain CSE du 12 novembre.

Point 10 – Compte-rendu de la Commission de Vanves du 19 septembre 2019

Une situation très anxiogène due à la surcharge de travail à venir, aux modifications des contrats de travail, à la perte de pouvoir d'achat, à la perte de 22 jours RTT, à l'incertitude sur le poste d'atterrissage, aux retards constatés.

26 salarié-e-s PTA de Vanves vont être transféré-e-s à la DMF le 28 octobre. La direction assure que la priorité de planification des salarié-e-s de Vanves sur les activités de France 3 Paris Ile de France. Comment s'en convaincre ?

Une dizaine de JT à blanc sont prévus à compter du 14 octobre et la répétition des journaux du matin se fera les 29 et 30 octobre.

Au sujet de l'instance de proximité, un accord a été signé par Fo, la Cfdt et le Snj et pas par la CGT qui souhaitait que le suivi des questions de santé des salarié-e-s transféré-e-s dans les différents services puisse être assuré par les représentants de proximité de Vanves, élu-e-s il y a un an.

Ce refus de la direction de maintenir ces prérogatives

pourrait peser lourd en cas de problème.

Par ailleurs la direction va communiquer un guide d'accueil aux nouveaux arrivants. Elle affirme que l'enchainement de 7 minutes d'un JT sur l'autre ne posera pas de problème, que la remontée de sujets vers le PC Info se passera bien. 10 salles de montages sont ouvertes, 6 pour l'actu et 4 pour la production.

Au mixage Publison sera remplacé par Protools à partir du 21 octobre ; en attendant les JT à blanc se feront en cabine. Les tests avec le CDE sont en cours. A partir du 15 octobre, le CDE sera en principal et Vanves en secours.

Un des secteurs en forte tension est celui de l'infographie, comme pour la chaîne info.

Dimanche en politique sera tourné sur le plateau D avec la régie 4 et enregistré le samedi après-midi jusque début 2020. Puis en direct soit sur le plateau C régie 2 soit en virtuel sur le plateau E le dimanche.

La CGT a redit son opposition à ce projet qui contredit tous les objectifs de décentralisation et d'aménagement public du territoire en région. On en reparlera très bientôt.

Point 11 – Point d'étape sur la mise en œuvre de l'évolution de la direction financière

Conformément à l'avis remis par les élu-e-s du CSE, la direction est venue faire un point d'étape sur la réorganisation de la direction financière. Beaucoup de réunions, ateliers, la direction met l'accent sur la communication, les relations avec le management, etc.

Courant octobre, tous les collaborateurs feront connaissance avec leurs nouveaux collègues. Ils vont être informés de la date à laquelle ils prendront leurs nouvelles fonctions. A compter du 1er novembre, la nouvelle organisation se mettra en place.

Les spécificités sont prises en compte : Via Stella, la Fabrique, NoA. Les formations Excel, management, formation à distance, sont en cours de réalisation.

Point 12 – Information sur la Plateforme « Yoopies »

Reporté.

Paris, Vaise, le 14 octobre 2019

Prochain CSE
12 &13 novembre 2019

D'ici là, vos élu-e-s CGT, se tiennent à votre disposition.

CGT France télévisions Siège
Bureau V 2836
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04